

N° 51B

Séance du 14 décembre 2021

OBJET :

**APPROBATION DU
BUDGET PRIMITIF
2022
BUDGET
PRINCIPAL ET
BUDGETS
ANNEXES
AVEC
AUTONOMIE
FINANCIÈRE
(TEOM –
ASSAINISSEMENT –
EAU POTABLE)**

Le conseil communautaire de Loire Forez agglomération, légalement convoqué le 07 décembre 2021 s'est réuni à Montbrison à 19h30 le mardi 14 décembre 2021, sous la présidence de Monsieur Christophe BAZILE.

Présents : Marc ARCHER, René AVRIL, Gérard BAROU, Christiane BAYET, Christophe BAZILE, Hervé BEAL, Abderrahim BENTAYEB, Lyliane BEYNEL, Georges BONCOMPAIN, Roland BONNEFOI, Jean-Yves BONNEFOY, Sylvie BONNET, Roland BOST, Jean-Pierre BRAT, Hervé BRU, David BUISSON, Martine CHARLES, Thierry CHAVAREN, Laure CHAZELLE, Jean-Baptiste CHOSSY, Evelyne CHOUVIER, Patrice COUCHAUD, Claudine COURT, Bernard COUTANSON, Béatrice DAUPHIN, Bertrand DAVAL, Jean-Luc DAVAL-POMMIER, Julien DEGOUT, Jean Maxence DEMONCHY, Serge DERORY, Thierry DEVILLE, Marcelle DJOUHARA, Catherine DOUBLET, Pierre DREVET, Daniel DUBOST, Jean-Marc DUFIX, Yves DUPORT, Joël EPINAT, Stéphanie FAYARD, Colette FERRAND, Alban FONTENILLE, François FORCHEZ, Jean-Paul FORESTIER, André GACHET, Carine GANDREY, Pierre GARBIL, Olivier GAULIN, André GAY, Sylvie GENE BRIER, Pierre GIRAUD, Nicole GIRODON, Valéry GOUTTEFARDE, Jean Marc GRANGE, Serge GRANJON, Martine GRIVILLERS, Dominique GUILLIN, Alféo GUIOTTO, Thierry HAREUX, Michel JASLEIRE, Jean-René JOANDEL, Olivier JOLY, Michelle JOURJON, Eric LARDON, Alain LAURENDON, Patrick LEDIEU, Alain LIMOUSIN, Cécile MARRIETTE, Yves MARTIN, Christelle MASSON, François MATHEVET, Martine MATRAT, Rachel MEUNIER-FAVIER, Frédéric MILLET, Mickaël MIOMANDRE, Thierry MISSONNIER, Alexandre PALMIER, Quentin PÂQUET, Marc PELARDY, Pascale PELOUX, Hervé PEYRONNET, Christophe POCHON, Ghyslaine POYET, Frédéric PUGNET, Monique REY, Michel ROBIN, Patrick ROMESTAING, Julien RONZIER, David SARRY, Frédérique SERET, Christian SOULIER, Georges THOMAS, Jean-Paul TISSOT, Yannick TOURAND, Bernard TRANCHANT, Pierre VERDIER, Gérard VERNET, Stéphane VILLARD

Absents remplacés : Christian CASSULO par Pierre-François CHAUT, Simone CHRISTIN-LAFOND par René SUCHET, Thierry GOUBY par Adeline BOURSIER, Jean-Philippe MONTAGNE par Sylvain BROSETTE

Pouvoirs : André BARTHELEMY à Dominique GUILLIN, Stéphanie BOUCHARD à David BUISSON, Christophe BRETTON à Pierre VERDIER, Annick BRUNEL à Christian SOULIER, Pierre CONTRINO à Jean-Paul FORESTIER, Géraldine DERGELET à Olivier GAULIN, Jean-Marc DUMAS à Jean-Luc DAVAL-POMMIER, René FRANÇON à Jean-Baptiste CHOSSY, Jean-Claude GARDE à Serge DERORY, Flora GAUTIER à Béatrice DAUPHIN, Cindy GIARDINA à Christiane BAYET, Marie-Thérèse GIRY à Alban FONTENILLE, Valérie HALVICK à François FORCHEZ, Nathalie LE GALL à Ghyslaine POYET, Gilbert LORENZI à Pascale PELOUX, Rambert PALIARD à Quentin PÂQUET, Marie-Gabrielle PFISTER à Christophe BAZILE, Nicole PINEY à Yves MARTIN, Pascal ROCHE à David SARRY, Pierre-Jean ROCHETTE à

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065886-20211214-20211214CC_D51B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/12/2021



Patrick LEDIEU, Carole TAVITIAN à François MATHEVET, Gilles THOMAS à Pierre VERDIER

Absents excusés : Christiane BRUN-JARRY, Christophe DESTRAS, Paul DUCHAMPT, Marie-Thérèse GAGNAIRE, Gérard PEYCELON

Secrétaire de séance : COUCHAUD Patrice

Nombre de membres dont le conseil communautaire doit être composé :	128
Nombre de membres présents :	101
Nombre de membres suppléés	4
Nombre de pouvoirs :	22
Nombre de membres absents non représentés :	5
Nombre de votants :	123

Vu l'arrêté préfectoral n° 2017-410 du 16 octobre 2017 portant modification des statuts de Loire Forez agglomération,

Vu les articles L5211-1 et suivants et L5216-5 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les instructions comptables M14, M43 et M49,

En 2022, l'architecture budgétaire est reconduite à l'identique avec toutefois quelques modifications pour les budgets annexes de zones économiques avec :

- La clôture au 31/12 /2021 de 18 budgets de zones économiques: zone de Crémérieux (Savigneux), zone de Croix Meysant (Savigneux), zone de Four à Chaux Sud (Savigneux), zone des Quarchons (Usson-en-Forez), zone de la Gravoux (Luriecq/Saint-Bonnet-le-Château /La Tourette), zone de Généret (Estivareilles), zone de l'Etang (Noirétable), zone de Champayard (Boën), zone de Laborie (Chambles), zone de Chanteperdrix (Essertines-en-Châtelneuf), zone de La Combe (Saint-Georges -en-Couzan), zone des Montifaux (Noirétable), zone de la Maranche (Saint-Bonnet-le-Courreau), zone de la Pra (Saint-Julien-la-Vêtre), zone de Chalmazel (Montverdun), zone de la Roche (Saint-Georges Haute-Ville), Les Forges de la Becque (Saint-Cyprien), zone de la Chana (Luriecq).
- L'ouverture au 01/01/2022 du budget annexe unique d'aménagement des zones économiques.

La prise en compte de ces modifications porte le nombre de budgets de Loire Forez agglomération à un total de 8 budgets (un budget principal et 7 budgets annexes).

Il est rappelé que les projets de budget primitif 2022 soumis à l'approbation du conseil communautaire de décembre tiennent compte uniquement des propositions nouvelles pour l'année 2022 sans reports ni reprise des résultats.

L'intégration des résultats et des reports ne pourra en effet être effectuée qu'en 2022 après l'approbation du compte administratif 2021 et des décisions d'affectation du résultat de clôture de l'année 2021.

Pour les budgets annexes avec autonomie financière (TEOM, assainissement et eau potable), il est donc proposé au conseil communautaire d'adopter les projets de budget primitif 2022 pour chacun des budgets comme suit :

Budget annexe Ordures ménagères (TEOM) :

Section	Dépenses	Recettes
FONCTIONNEMENT	17 070 200 €	17 070 200 €
INVESTISSEMENT	2 153 500 €	2 153 500 €
Total général	19 223 700 €	19 223 700 €

Budget annexe Assainissement :

Section	Dépenses	Recettes
FONCTIONNEMENT	12 757 000 €	12 757 000 €
INVESTISSEMENT	20 546 300 €	20 546 300 €
Total général	33 303 300 €	33 303 300 €

Budget annexe Eau potable :

Section	Dépenses	Recettes
FONCTIONNEMENT	13 500 000 €	13 500 000 €
INVESTISSEMENT	12 594 000 €	12 594 000 €
Total général	26 094 000 €	26 094 000 €

Il est proposé au conseil communautaire de bien vouloir :

- approuver les BP 2022 pour chacun des budgets tels que mentionnés ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :

- approuve le budget annexe ordures ménagères (TEOM) 2022 par 114 voix pour, 6 abstentions et 3 voix contre,
- approuve le budget annexe assainissement par 123 voix pour,
- approuve le budget annexe eau potable 2022 par 116 voix pour, 6 abstentions et 1 voix contre.

Fait et délibéré, à Montbrison, le 14 décembre 2021.

Ont signé, au registre, les membres présents.

Le Président
Christophe BAZILE

*Le Président,
- certifie que le présent acte est exécutoire
en application des dispositions de l'article L2131 du CGCT,
transmis en sous-préfecture
- informe qu'il peut faire l'objet d'un recours pour excès
de pouvoir devant le tribunal administratif de Lyon
via le site www.telerecours.fr dans un délai de deux mois
à compter de sa réception par le représentant
de l'Etat et de sa publication*

*Pour le Président, par délégation,
Virginie AULAS,
directrice générale des services*